

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Tél : 05.63.94.09.88.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du vendredi 11 Décembre 2020 à 20 heures 30 mn**

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020 à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

**Présents:** Mme Pascale HAUWY, M. Thomas BENECH, Mme Isabelle FAISANT, M. Alain UFFERTE, Mme Pierrette CANDELON, Mme Patricia SIGAUD, Mme Amélie VIDALON, M. Christian DONNET, M. Olivier HENRY, M. Laurent DIRAT.

**Absent(e) Excusé(e) :** Néant

**Absent(e) :** Néant

**Pouvoirs :** Sans Objet

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une Secrétaire prise au sein du Conseil, Mme Patricia SIGAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

---

**ORDRE DU JOUR :**

En préambule de la réunion, M. le Maire informe le conseil qu'il faudrait rajouter deux points à l'ordre du jour :

- la modification de longueur des voiries de la commune suite à la création de la nouvelle voie d'accès aux stationnements,
- L'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement CAUE).

Cette demande est acceptée à la majorité.

**1. Approbation des comptes rendus de conseil municipaux :**

*Compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2020 :*

Une inversion est intervenue sur les noms des délégués communaux à l'école de Marsac.

La modification est apportée immédiatement en séance.

Subsidiairement, Madame HAUWY indique qu'elle ne souhaitait pas participer à la liste de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette liste ayant été envoyée en Préfecture, il convient de vérifier si elle fait partie des personnes retenues pour siéger dans cette commission.

*Compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2020 :*

Il n'avait pas été fait mention du montant des travaux.

Cette phrase est supprimée en séance.

A ✓

(9)

Compte rendu du conseil municipal du 6 novembre 2020 :

Paragraphe « incivilité » :

Après débat, il est décidé de compléter le paragraphe en indiquant : « Mme HAUWY nie tout ».

La modification a été apportée en séance.

Après vérification et modifications ces comptes rendus sont approuvés.

## **2. Décision modificative sur le chapitre 011 règlement des indemnités de fin d'année des élus :**

Monsieur le Maire explique l'impossibilité de verser les indemnités de fin d'année aux élus, consécutivement à un budget n'ayant pas prévu l'augmentation du nombre d'adjoints et des indemnités versées (cf. loi « engagement et proximité de décembre 2019)

Il propose de faire migrer 5.000,00 € de l'article 615221 – « Bâtiments Publics » vers l'article 6531 « Indemnités ».

Résultat du vote :

- Contre : 1
- Abstention : 0
- Pour : 10

La proposition est adoptée à la majorité.

## **3. Désignation du représentant à la Commission Locale d'Information de Golfech :**

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit désigner un titulaire à la Commission Locale d'Information pour Golfech (CLI).

Il se propose d'être le représentant pour la commune et demande si d'autres personnes sont susceptibles d'être intéressés.

Patricia SIGAUD 2<sup>ème</sup> adjointe et Thomas BENECH 3<sup>ème</sup> adjoint sont candidats à cette délégation également.

Monsieur le maire note ces demandes et propose, dans la mesure du possible, d'assister conjointement aux réunions qui seront organisées.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

## **4. Evolution contrat DELTA EXPERTS (Extincteur / Sécurité électrique des ERP) :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut procéder annuellement à la vérification des extincteurs ainsi qu'à la conformité des installations électriques de tous les bâtiments communaux recevant du public.

Il indique que le coût de l'intervention de la Société SOCOTEC, pour la conformité des installations électrique est de 454,04 €, somme à laquelle il faut rajouter le coût de la vérification des extincteurs par Delta Expert pour 324,36 € soit un total de 778,40 € T.T.C.

Le devis proposé par Delta Expert pour réaliser les deux prestations s'élève à 552,00 € T.T.C. soit une économie de 226,40 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

AU

cy

## **5. Subvention exceptionnelle Bleuets de France :**

Madame CANDELON intervient pour expliquer que vu la crise sanitaire, la quête au profit des « Bleuets de France » n'a pu être faite lors de la cérémonie du 11 novembre dernier.

Afin de palier à ce manque, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle à cette association qui œuvre pour la mémoire des anciens combattants, les victimes de guerre, les veuves et les orphelins.

Après concertation le conseil municipal arrête à 75,00 €, le montant de la subvention exceptionnelle allouée.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

## **6. Adhésion au CNAS (Comité National d'action Sociale) - Chèque cadeau :**

Monsieur le Maire explique les principes et les avantages offerts par le CNAS et le système du chèque cadeau au profit des agents communaux en l'absence de comité d'entreprise du fait du peu de personnel employé.

Après concertation, le conseil municipal valide l'adhésion au CNAS à hauteur de 212,00 € annuels par agent, pour les employés communaux qui seront intéressés et alloue un chèque cadeau de 80,00 € « VIS TA LOMAGNE » à ceux qui préféreraient cette solution.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

## **7. Bulletin municipal de fin d'année :**

Sur le Bulletin municipal, il est prévu un article sur :

- L'ASA, Laurent DIRAT,
- La fibre, Thomas BENECH,
- Syndicat Départemental d'Energie, Christian DONNET,
- Association Bien Vivre à Gramont, Pascale HAUWY,
- Les arbres remarquables,
- La COVID pour expliquer ce qu'il faut faire en cas de cas contact et de positivité et négativité,
- Mot du maire,
- Anecdote sur Gramont.

## **8. Ilotage Plan Communal Sauvegarde :**

Monsieur le Maire rappelle les zones d'ilotage actuel.

Après concertation, il est convenu de les conserver en l'état pour la distribution du prochain bulletin municipal.

Patricia SIGAUD programmera une réunion pour revoir les zones en fonction du lieu de résidence de chaque élu.

Laurent DIRAT propose de faire un roulement afin que tous les conseillers municipaux connaissent tous les îlots.

Ces propositions recueillent l'agrément des participants.

AJ CD

## 9. Organisation des vœux du maire :

Monsieur le Maire explique qu'en l'état actuel de l'épidémie de COVID 19, les vœux du Maire ne peuvent être organisés, comme habituellement, la 1<sup>ère</sup> quinzaine de janvier 2021.

Il propose de repousser cette rencontre au samedi 23 janvier 2021 à 15,00 heures dans la salle des fêtes.

Cette disposition sera formalisée en bas de la page de garde du prochain bulletin qui sera distribué et elle devra être confirmée par l'envoi d'un carton d'invitation vers chaque Gramontoise et Gramontois.

## 10. Modification de longueur des voiries de la commune suite à la création de la nouvelle voie d'accès aux stationnements :

Monsieur le Maire indique que toute création de voie nouvelle ouvre droit à une dotation supplémentaire de l'état.

Les travaux dernièrement réalisés augmentent de 102,00 mètres le linéaire de la voirie de la commune.

Il propose donc d'acter cette augmentation auprès de la Préfecture.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 3
- Pour : 8

La proposition est adoptée à la majorité.

## 11. Adhésion au Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement (CAUE) :

Monsieur le Maire explique que la Communauté des Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise a entrepris la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) pour lequel il pense qu'il serait opportun que la commune sollicite l'assistance du Conseil d'architecture du département.

Ceci dans la perspective de préserver les intérêts de Gramont dans l'établissement de ce plan d'urbanisme qui définira l'avenir de la commune dans les années à venir.

Cette adhésion serait de 50,00 € / an.

Résultat du vote :

- Contre : 2
- Abstention : 2
- Pour : 7

La proposition est adoptée à la majorité.

CG

A J

## **11. Questions diverses :**

### Décorations de Noël :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir pris contact avec Véronique WINGTAN, présidente du Foyer Rural, que compte tenu de l'épidémie, ce dernier ne participera pas aux décors de Noël du village cette année.

Dans ces conditions, il propose d'installer le panneau et les décorations de Noël appartenant à la mairie, aux emplacements habituels.

Ces propositions recueillent l'agrément des participants.

### Sécurité de la halte des transports scolaires au lieu-dit « Camasse » :

Madame VIDALON attire l'attention du Conseil Municipal sur la situation particulière de cet arrêt qui nécessiterait un panneau « ramassage scolaire ».

Il est convenu d'examiner la meilleure manière de sécuriser cet arrêt.

### Compte rendu de la visite de chantier du mardi 24 novembre 2020 à 9 heures avec la commission Bâtiments village et urbanisme élargie :

La commission a participé à la réunion de chantier qui s'est tenue ce jour là en vue de préciser les derniers travaux et modifications à réaliser :

Etaient présents :

#### Pour la Commune :

- Claude TRIFFAULT, Laurent DIRAT, Thomas BENECH, Alain UFFERTE, Christian DONNET, Patricia SIGAUD et Isabelle FAISANT.

#### Pour la Société ESBTP (VRD) :

-Monsieur Cédric ESCUDE, Monsieur Thibaut MORIN.

#### Pour la Société SO PAYSAGE (Plantations, espaces verts, clôtures) :

- Jean-Baptiste LACAPEYRE.

Les travaux et modification consistent principalement en :

- Suppression des bornes et des jardinières entre l'Eglise et la Forge,
- Pose de boules décoratives devant le parvis de l'église, à la demande de Mme Patricia SIGAUD,
- Révision générale de la signalisation parmi laquelle le remplacement du sens interdit depuis la Mairie jusqu'aux stationnements, par un double sens avec priorité aux véhicules venant de ces stationnements, sur proposition de Monsieur Thomas BENECH.

#### Local de chasse de l'ACCA :

Il est nécessaire de réaliser une réunion de concertation avec les représentants de la CUMA, de l'ACCA, de l'ASA, et de la mairie pour examiner ensemble la meilleure manière de monter le dossier d'autorisation de travaux pour ce bâtiment

Laurent DIRAT prendra toute disposition pour régulariser la situation de l'ASA (plan de géomètre, acte notarié...).

L'ordre jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45 mn.

AV

**Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 11 décembre 2020 :**

- *Délibération N° 2020-11/12-34 : Décision Modificative*
- *Délibération N° 2020-11/12-35 : Subvention Bleuets de France*
- *Délibération N° 2020-11/12-36 : Contrat Delta Expert*
- *Délibération N° 2020-11/12-37 : Linéaire voirie communale*
- *Délibération N° 2020-11/12-38 : Adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement*
- *Délibération N° 2020-11/12-39 : Adhésion CNAS et Chèques cadeaux*
- *Délibération N° 2020-11/12-40 : Désignation représentant de la commune pour la CLI de Golfech*

**Signatures Membres du Conseil Municipal :**

TRIFFAULT Claude	MAIRE	
DIRAT Laurent	1er Adjoint	
SIGAUD Patricia	2ème Adjointe	
BENECH Thomas	3ème adjoint	
HAUWY Pascale	Conseillère	
FAISANT Isabelle	Conseillère	
UFFERTE Alain	Conseiller	
CANDELON Pierrette	Conseillère	
VIDALON Amélie	Conseillère	
DONNET Christian	Conseiller	
HENRY Olivier	Conseiller	

AV ✓